

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-2415

présenté par
M. Gérard et Mme Vanceunebrock

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	2 000 000	0
Protection des droits et libertés	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement lors de la présentation du plan de mesures d'urgence contre les violences anti-LGBT en novembre 2019, cet amendement vise à prévoir le financement par le SIG d'une campagne de communication nationale de lutte contre la haine anti-LGBT sur Internet et dans la presse pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes (en complémentarité avec la campagne de sensibilisation contre les violences homophobes et transphobes déployée dans les collèges et les lycées en 2019).

C'est pourquoi, cet amendement :

- augmente le montant des crédits de l'action 1 du programme 129 Coordination du travail gouvernemental de 2 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;
- diminue à due concurrence le montant des crédits de l'action 2 du programme 308.